

Nombre de
membres en
exercice

28

Présents et
représentés

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 17 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix sept du mois de décembre à huit heures trente

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle Yvette Martinet - 15 avenue des Iles - Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

23 DÉC. 2021

Déposée en
Préfecture le

23 DÉC. 2021

Etaient présents

Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Avaient donné procuration

Fabienne DULIEGE à Frédérique LARDET, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF

Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Ségolène GUICHARD, Jean-Claude MARTIN, Aurélien MODURIER, Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le service de gestion comptable d'Anancy présente les créances non recouvrées figurant dans les comptes du Grand Anancy pour admission en non-valeur.

Il s'agit de :

- clôture pour insuffisance d'actif sur règlement ou liquidation judiciaire ;
- surendettement avec décision de justice d'effacement de dettes ;
- créances anciennes irrécouvrables.

Toutes les voies de recours relatives aux créances faisant l'objet des admissions en non-valeur ont été épuisées.

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n° DEL-2021-316 du 26 novembre 2021, il convient de la modifier comme suit :

| Motif | Exercice | Budget Annexe Eau | Budget Annexe Valorisation des Déchets |
|---------------------------------------|-------------|---------------------------------|--|
| Reste inférieur au seuil de poursuite | 2011 à 2021 | 29.116,31 € (au lieu de 6,94 €) | 618,08 € (au lieu de 552,77 €) |

Des crédits correspondants sont inscrits aux budgets supplémentaires et décisions modificatives 2021.

LE BUREAU DECIDE :

d'approuver ces admissions en non-valeur.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 20

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.